

Si on effectue la somme algébrique des mouvements, on obtient :

Solde titres au 31/12/87 =	557 743,97
+ Acquisitions de titres =	1 349 640,00
- Cessions de titres	- 1 971 609,56

Le solde théorique du compte titre s'établit à :	- 64 225,59

Or, le relevé des titres établi au 31/12/88 par le
Crédit Agricole porte un montant de :

1 808 838,11

Soit une différence de : 1 873 063,70

Il est donc certain

Il semble donc que des titres vendus au cours de l'année 1988 ne
provenaient pas seulement du compte titre n° 13.01632-2-601.

D'autre part, au cours de l'année 1988, on peut constater des
retraits en espèces importants sur le compte dépôt à vue :

	Dépôt à vue	
- 25/06/88 - Retrait DAV =		245 000,00 F
- 28/06/88 - Retrait DAV =		600 000,00 F
- 02/08/88 - Retrait DAV =		420 000,00 F
- 20/10/88 - Retrait DAV =		29 000,00 F
- 30/12/88 - Retrait DAV =		12 000,00 F

Soit un total de : 1 306 000,00 F

Ils provenaient d'un compte de même nature qui n'a pas été déclaré par un faux de la banque, F01-B10,

- constaté dans l'analyse Alexandre STEIN, page 2, depuis janvier 1998,
- constaté aussi par l'expert dans cette page,
- mais ensuite masqué par les faux de l'expert, à 6 reprises, donc très volontairement
 - . page précédente, son faux matériel, ,
 - . page 19, sa rédaction très imprécise,
 - . page 31, son constat de l'absence d'enregistrement de la donation d'un compte titre de l'ordre de 2 millions F en 1988 dont il ne tire aucune conséquence,
 - . page 45, son nouveau faux : il affirme de vente de titres au porteur pour alimenter le coffre, alors qu'il a constaté la vente d'obligations connues et enregistrées par la banque,
 - . page 52, sa réitération du même faux,
 - . page 58, son nouveau faux affirmant la vente de titres "d'origine inconnue".

Ces quelques lignes suffisent à prouver la volonté par l'expert de falsifier totalement son rapport